

SOMMAIRE

Énergie

Transports

Ville-urbanisme-habitat

Santé-environnement

Agriculture - milieux - biodiversité

Actions transversales

Énergie

FINANCEMENT

La recommandation du Comité opérationnel (COMOP) était d'augmenter les moyens sur les nouvelles technologies de l'énergie (NTE) au travers, d'une part, du fonds « démonstrateurs » (290 M€) et, d'autre part, des opérateurs de recherche (120 M€), soit 410 M€ supplémentaires d'ici à 2012.

OSEO a engagé, en 2009, 75 M€ sur un projet de biocarburants de deuxième génération et un projet de nouvelles technologies photovoltaïques.

L'ADEME devrait engager, en 2009, 34 M€ du fonds « démonstrateurs » sur les biocarburants de deuxième génération et 38 M€ sur le captage et le stockage du CO₂.

Les opérateurs de recherche ont alloué, principalement par redéploiement de leurs moyens propres, 20 M€ supplémentaires en 2008 et 45 M€ en 2009 par rapport à 2007.

Au total, près de 212 M€ supplémentaires ont ainsi été alloués en 2008 et 2009.

PRINCIPALES REALISATIONS

Le fonds de soutien aux démonstrateurs de recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie a été créé mi-2008, et sa gestion a été confiée à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).



L'Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie (ANCRE), a été mise en place le 18 septembre 2009. Ses missions sont notamment de renforcer, par la coordination de la programmation scientifique et technique de l'activité de R&D de ses membres, l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie dans notre pays en favorisant les partenariats et les synergies entre les acteurs publics et privés du secteur (organismes de recherche, universités et entreprises). Les membres fondateurs sont le CEA, le CNRS et l'Institut français du pétrole (IFP) ; de nombreux organismes de recherche ont souhaité être membres associés.

Dans le cadre des discussions sur le renouvellement de son contrat d'objectifs à partir de 2010, le CEA a proposé de porter à 99 M€ en 2012 la part de sa subvention consacrée aux nouvelles technologies de l'énergie (NTE), contre 35 M€ en 2007, notamment pour les technologies solaires et le stockage de l'énergie.

Le CNRS envisage de porter à 68 M€ en 2012 la part de sa subvention consacrée aux NTE, contre 58 M€ en 2007.

L'avenant au contrat d'objectifs de l'IFP pour 2006-2010 relève la part des travaux de l'établissement sur les nouvelles technologies de l'énergie, notamment sur les biocarburants et sur le captage et le stockage du CO₂.

MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMOP

La programmation de l'Agence nationale de la recherche (ANR) a pris en compte les recommandations du Comité opérationnel Recherche, en accord avec les nouveaux dispositifs comme le fonds de soutien aux démonstrateurs de recherche ou le plan ECOTECH 2012.

Les programmes suivants vont être poursuivis ou lancés dans le département « énergie durable et environnement » de l'ANR:

- Bioénergies 2010 sur les ressources biomasse, les transformations thermochimiques et biologiques, les biocarburants de deuxième et troisième génération ;
- H-PAC sur l'hydrogène (production, stockage) et les piles à combustibles ;
- Stock-E sur le stockage innovant de l'énergie et sa gestion ;
- Habisol sur l'habitat intelligent et solaire photovoltaïque ;
- EESI sur l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂ dans les systèmes industriels, afin de développer de nouveaux modes de production/conversion de l'énergie, avec captage de CO₂.



Pour répondre aux recommandations du COMOP dans le domaine de l'énergie, l'ADEME a lancé ou va lancer les appels à manifestation d'intérêt suivants :

Secteurs/technologies/domaine	Appels à manifestation d'intérêt
Biocarburants de 2 ^e génération	juillet 2008
Captage et stockage géologique du CO ₂	octobre 2008
Biocarburants de 2 ^e génération	juillet 2008
Réseaux et systèmes électriques intelligents intégrant les énergies renouvelables	juillet 2009
Energies marines	juillet 2009
Bâtiments et îlots à énergie positive et faible contenu carbone	prévu en février 2010
Cellules et systèmes solaires photovoltaïques	prévu en mars 2010
Solaire thermodynamique	prévu en mars 2010
Stockage de l'énergie	prévu en avril 2010

La décision a été prise en 2009 de lancer la phase 2 du projet INES (Institut national de l'énergie solaire), à Chambéry. Ce projet vise à développer des matériaux innovants pour dépasser les limites actuelles des cellules photovoltaïques, développer les composants "cœurs" en partenariat avec les industriels français, et proposer des démonstrateurs dans le domaine de la productivité solaire photovoltaïque, la performance des bâtiments et la métrologie associée, les batteries pour le transport et les applications stationnaires.



La décision a également été prise de lancer une grande plateforme technologique sur les énergies marines pilotée par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), qui devrait voir le jour avant la fin de l'année 2009. Elle contribuera à valider en situation représentative les technologies les plus adaptées à un large déploiement, parmi lesquelles, notamment, l'utilisation d'hydroliennes (énergie des courants marins), l'éolien off-shore flottant, les machines houlomotrices (énergie des vagues et de la houle). Cette plateforme permettra aussi de valoriser les spécificités françaises dans le domaine, le SET-Plan ne proposant pas de démonstrateur européen sur les énergies marines.

Transports

FINANCEMENT

La recommandation du COMOP était d'augmenter d'ici à 2012 les moyens au travers, d'une part, du fonds « démonstrateurs » (70 M€) et, d'autre part, des opérateurs de recherche (60 M€ pour les transports terrestres et 80 M€ pour l'aéronautique).

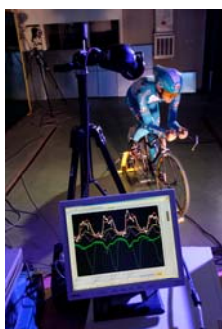
L'ADEME a déjà engagé, en 2009, 57 M€ du fonds « démonstrateurs » sur les véhicules électriques et hybrides, et prévoit d'engager 20 M€ de plus avant la fin de l'année.

Pour les transports terrestres, les opérateurs de recherche ont alloué, principalement par redéploiement de leurs moyens propres, 2,4 M€ supplémentaires en 2008 et 13,5 M€ en 2009 par rapport à 2007.

Pour l'aéronautique, 20 M€ ont été spécifiquement engagés en 2009 en financements de projets de R&D sur les enjeux environnementaux de l'industrie aéronautique.

Au total, près de 93 M€ supplémentaires ont ainsi été alloués pour les transports du futur en 2008 et 2009.

PRINCIPALES REALISATIONS



L'un des objectifs majeurs du plan « véhicules décarbonés » de l'État est de faire émerger en France une filière pour les batteries et la chaîne de traction pour les véhicules hybrides et véhicules électriques. Il s'agit également d'améliorer les performances environnementales des moteurs thermiques traditionnels. Ainsi le soutien à la R&D a été renforcé afin d'accompagner la multiplication des initiatives industrielles sur ces sujets : une enveloppe complémentaire de 50 M€ a été attribuée à l'ADEME pour procéder à une seconde sélection de projets aidés. Avec une enveloppe prévisionnelle de 30 M€ sur la mobilité urbaine, ce sont donc désormais 137 M€ qu'il est prévu de mobiliser sur les transports dans le cadre du fonds de soutien aux démonstrateurs de recherche sur les nouvelles technologies de l'énergie.

De façon plus globale sur les transports terrestres, le lancement, en 2008, du PREDIT-4 permettra de coordonner la mise en œuvre de 400 M€ de soutien à la recherche et à l'innovation par les agences de financements (ANR, ADEME, OSEO) et les ministères (ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer). Il a donné lieu à l'élaboration d'un programme de travail 2008-2012 dont les sujets sont au cœur des enjeux du développement durable.

Dès juillet 2008, le Conseil stratégique pour la recherche aéronautique civile française a été installé. Il doit notamment définir un programme stratégique de recherche et technologie afin d'optimiser les efforts engagés pour réduire l'impact environnemental de l'aviation, et d'accélérer la mise en service d'une génération d'aéronefs dont la performance environnementale soit significativement accrue. Un soutien supplémentaire de 80 M€ sur quatre ans a été décidé par l'État pour contribuer à renforcer la recherche sur ces objectifs.

MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMOP

Transport routier



La proposition de priorités exprimée par le COMOP sur les technologies du transport routier a été prise en compte dans l'élaboration par l'ADEME de la feuille de route préalable à la publication de l'appel à manifestation d'intérêt « Système de transport innovant économe en énergie et/ou à faibles rejets de gaz à effet de serre » (juillet 2008).

L'évolution des modes de transport et l'émergence de nouveaux services est un sujet pleinement relayé par le programme de travail du PREDIT-4.

Les opportunités d'action, tant pour les collectivités que pour les acteurs économiques, ouvertes par les nouvelles technologies de construction des véhicules, sont un sujet de recherche déjà intégré dans l'action engagée par l'ADEME sur les véhicules décarbonés (soutien au projet DHRT2). Les réflexions en cours sur les infrastructures de charge pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables devraient déboucher sur une action spécifique pour le soutien à la recherche dans ce domaine.

Le soutien à l'industrie automobile dans les mutations profondes qui s'opèrent pour elle face aux enjeux de la lutte contre le changement climatique est pleinement pris en compte par le « pacte automobile » rendu public par le Président de la République le 9 février 2009 et concrétisé dans le collectif budgétaire présenté le 4 mars 2009.

La recommandation du Comité opérationnel de structuration des pôles compétitivité et de création de plateformes dédiées sur les technologies du transport routier se traduit par l'émergence de propositions, notamment celle du pôle MOVEO pour une plateforme d'essais du système complet de motorisation des futurs véhicules hybrides et électriques.

Le soutien à la réalisation de véhicules électriques urbains et à leur expérimentation a également été pleinement pris en compte dans l'élaboration par l'ADEME de la feuille de route préalable à la publication de l'appel à manifestation d'intérêt « Système de transport innovant économe en énergie et/ou à faibles rejets de gaz à effet de serre » déjà cité.

L'émergence possible d'évolutions plus radicales, soulignée par le Comité opérationnel, trouve écho dans des réflexions en cours, notamment en région Rhône-Alpes sous la coordination du CEA, sur la gestion intelligente des réseaux de distribution électrique en intégrant les capacités de stockage des véhicules électriques et les panneaux photovoltaïques intégrés dans les bâtiments.

Transport ferroviaire



Les propositions sur les chaînes de traction ferroviaire et sur les technologies de très grande vitesse, la prise en compte des enjeux de limitation des nuisances sonores et d'émissions de gaz à effet de serre dans le cycle complet de vie des produits, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication tant pour la sécurité que pour l'attractivité du mode ferroviaire, l'effort à porter sur les transports urbains et dans le domaine du fret, sont pleinement intégrées dans les priorités retenues par les différents groupes concernés du

PREDIT-4 qui visent tout autant le transport ferroviaire que le transport routier.

Le développement de nouvelles procédures de maintenance des infrastructures est mis en œuvre par l'opérateur ferroviaire national. C'est l'un des sujets mis en exergue lors du récent renouvellement de l'accord de partenariat de recherche entre la SNCF et le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC).

Transport aérien

Les pistes de recherche technologiques proposées par le COMOP ont été reprises comme objectifs stratégiques face aux enjeux environnementaux de l'industrie aéronautique et orientent le choix des projets aidés pour relever les défis technologiques correspondants.

Le développement de carburants d'origine non fossile pour l'aéronautique trouve écho dans l'avenant au contrat d'objectifs 2006-2010 de l'IFP qui vise la mise au point de carburants alternatifs, en particulier issus de la biomasse.

Ville-urbanisme-habitat

FINANCEMENT

Le COMOP avait prévu d'augmenter d'ici à 2012 les moyens au travers, d'une part, du fonds « démonstrateurs » (30 M€) et, d'autre part, des opérateurs de recherche (60 M€).

L'ANR a engagé 9,7 M€ supplémentaires en 2008 et 10,3 M€ en 2009 par rapport à 2007.

L'ADEME prépare la feuille de route pour l'appel à manifestation d'intérêt « Bâtiments à énergie positive et faiblement carbonés ».

Les opérateurs de recherche ont alloué, principalement par redéploiement de leurs moyens propres, 2,6 M€ supplémentaires en 2009 par rapport à 2007. Il faut noter que le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) avait déjà orienté, préalablement au Grenelle de l'environnement, plus de la moitié de ses moyens budgétaires sur les enjeux énergétiques des bâtiments.

Au total, 22,6 M€ supplémentaires ont ainsi été alloués pour la thématique du développement urbain et de l'efficacité énergétique des bâtiments en 2008 et 2009.

PRINCIPALES REALISATIONS

Dans le cadre du fonds de soutien aux démonstrateurs de recherche, il est prévu de mobiliser 25 M€ sur les enjeux énergétiques des bâtiments.

Le PREBAT, plateforme de coordination, sur le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments, du soutien à la recherche et à l'innovation par les agences de financements (ANR, ADEME, OSEO) et les ministères (ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la mer), achève, en 2009, son premier cycle de fonctionnement. Après un processus d'évaluation, proposition va être faite de mettre en place un deuxième cycle, PREBAT-2.

MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMOP



Les propositions du Comité opérationnel sur la modélisation environnementale de la ville, sur les systèmes d'observation urbaine, sur les outils d'aide à la décision publique, et sur un travail multidisciplinaire d'élaboration de scénarios d'évolution des systèmes urbains, sont reprises dans les priorités du programme « Villes durables » de l'ANR. Les deux premières guident également l'élaboration de projets collaboratifs entre les organismes partenaires du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université Paris-Est ».

L'ouverture des moyens juridiques pour permettre aux collectivités d'être partenaires d'actions de recherche et d'innovation nécessite une expertise préalable des obstacles auxquels se heurtent les collectivités territoriales pour être pleinement partenaires d'actions de recherche. Une première analyse devrait être prochainement demandée au Conseil général de l'environnement et du développement durable au sein du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

La proposition d'une meilleure association des collectivités territoriales à la diffusion des résultats de recherche est en partie mise en œuvre au travers des conférences techniques interdépartementales des transports et de l'aménagement (COTITA), qui visent à développer une communauté technique publique locale et à favoriser l'échange entre techniciens locaux de l'État et des Collectivités.

L'action du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en matière de polarisation géographique des organismes de recherche qui sont sous sa tutelle est en phase avec la proposition de structuration tri-polaire de la recherche sur les problèmes de la ville et de son environnement.



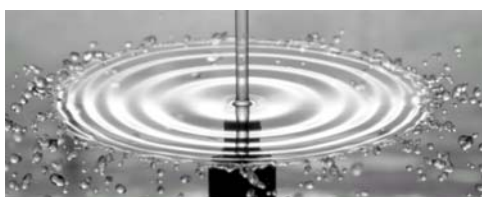
Les propositions du Comité opérationnel relatives aux priorités de recherche pour relever les défis énergétiques dans les bâtiments sont intégrées dans les priorités stratégiques élaborées par le PREBAT et sont mises en œuvre au travers des appels à projets des différents partenaires financeurs, notamment le programme Habisol de l'ANR et le programme d'actions concertées en technologies de l'énergie de l'ADEME.

Le lien à renforcer entre recherche et formation fait l'objet de réflexions du CSTB et de plusieurs pôles régionaux (tels que l'INES en Rhône-Alpes), notamment pour développer des référentiels de formation et la formation des formateurs. Les enjeux afférents de financement restent un point non résolu.

Santé-environnement

FINANCEMENT

En matière de santé-environnement, la recommandation du COMOP était d'augmenter d'ici à 2012 les moyens au travers du fonds « démonstrateurs » (10 M€ sur les technologies de l'eau), des opérateurs de recherche (30 M€) et de nouvelles actions de l'ANR (70 M€).



Concernant les technologies de l'eau, l'État a privilégié la constitution, en émergence, de nouveaux pôles de compétitivité et le financement de leurs projets par les voies spécifiques aux pôles.

Les opérateurs de recherche ont alloué 3,0 M€ supplémentaires en 2008 et 14,3 M€ en 2009 par rapport à 2007. Ce dernier montant inclut une dotation complémentaire de 5 M€ gérée par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS).

L'ANR a engagé 11,2 M€ supplémentaires en 2008 et 12,0 M€ en 2009 par rapport à 2007.

Au total, plus de 40 M€ supplémentaires ont ainsi été alloués pour les enjeux sanitaires liés à l'environnement en 2008 et 2009.

PRINCIPALES REALISATIONS

Le pôle national applicatif en toxicologie et écotoxicologie a été mis en place en janvier 2009 par l'INERIS et l'Université de technologie de Compiègne (UTC), avec d'autres partenaires régionaux et nationaux, notamment au travers du réseau ANTIOPEs qui réunit les équipes de 11 organismes (CEA, INRA, INSERM, Universités).



L'élaboration d'une stratégie nationale de recherche et de formation en toxicologie et écotoxicologie a été confiée à un groupe de travail regroupant les organismes de recherche et la conférence des présidents d'université afin d'approfondir les recherches dans ce domaine. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'appuiera sur cette stratégie pour apporter son soutien à une structure de coordination nationale des pôles régionaux.

Un créneau de dépôt de candidatures a été ouvert pour sélectionner un nombre restreint de nouveaux pôles de compétitivité, afin de compléter la couverture des thématiques liées aux écotecnologies.

MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMOP

Au travers des moyens alloués à l'INERIS, le réseau ANTIOPEs a bénéficié d'une dynamique renforcée, conformément à la proposition du COMOP de mettre en réseau l'ensemble des acteurs de la recherche sur les mécanismes de la toxicité. A noter également que le pôle national de Sud-Picardie a vocation à constituer le centre de référence sur les méthodes d'évaluation des produits chimiques alternatives aux essais sur animaux.

La constitution de ce pôle national autour de l'UTC et de l'INERIS est la mise en œuvre de la proposition du COMOP de créer un tel pôle national en toxicologie et écotoxicologie. Les moyens supplémentaires qui lui ont été attribués en 2009 ont notamment permis de développer les liens entre les différentes équipes de recherche sur ces sujets, et de renforcer les plateformes techniques (mésocosme, animalerie).

Dans la ligne des préconisations relatives à la constitution d'un petit nombre de pôles de recherche dans le champ « santé-environnement » avec un fonctionnement en réseau, les réflexions se sont poursuivies au sein d'un groupe de travail lié à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la recherche et l'innovation (SNRI); la mise en place d'une fondation est proposée. Le pôle de compétitivité « Risques » en région PACA développe également son action sur les risques sanitaires (urbains et industriels) et sur les risques émergents liés aux innovations.

Agriculture - milieux - biodiversité

FINANCEMENT

Le Comité opérationnel Recherche a recommandé d'augmenter d'ici à 2012 les moyens, d'une part au travers des opérateurs de recherche (25 M€) et, d'autre part, de nouvelles actions de l'ANR (90 M€), pour la recherche sur la biodiversité, sur les biotechnologies végétales et sur l'agriculture à haute valeur environnementale.

Les opérateurs de recherche ont, quant à eux, alloué 10 M€ supplémentaires en 2008 et 19 M€ en 2009 par rapport à 2007.

L'ANR a engagé 9 M€ supplémentaires en 2008 et 5,5 M€ en 2009 par rapport à 2007.

Au total, ce sont plus de 43 M€ supplémentaires qui ont ainsi été alloués pour la thématique « agriculture - biodiversité - milieux » en 2008 et 2009.

La subvention de la Fondation de coopération scientifique pour la recherche sur la biodiversité (FRB) a été augmentée de 55 % en 2009 pour atteindre 1,2 M€, il est prévu de continuer à augmenter cette subvention.

PRINCIPALES REALISATIONS



La convention d'objectifs entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la FRB, signée en mai 2009, identifie clairement la Fondation comme un levier majeur pour l'animation, la coordination des recherches sur la biodiversité et pour la constitution de partenariats publics-privés. A titre d'exemple, la Fondation a assuré la coordination de l'ERA Net consacré à la biodiversité.

L'ANR a lancé un nouveau programme sur les biotechnologies végétales en mettant l'accent sur le séquençage du génome du blé. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est intervenu pour faciliter la mise en place d'un consortium international également sur le génome du blé. Cette action ouvre la voie à l'exploration de la diversité génétique des triticées dont l'importance alimentaire est fondamentale. Ce programme inclut un partenariat entre l'Institut national de recherche agronomique (INRA) et l'Institut Leibnitz en Allemagne.

Le contrat d'objectifs du CNRS identifie le développement durable au service de l'Homme comme l'un des 3 pôles transversaux, dont le champ d'action comprend notamment l'évolution des écosystèmes et la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Le contrat d'objectifs du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF) est construit sur trois défis qui s'inscrivent complètement dans la logique du Grenelle de l'environnement :

- la qualité environnementale
- l'enjeu de l'eau dans le développement territorial
- la gestion des risques.

MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMOP

Le soutien aux SOERE (Systèmes d'Observation et d'Expérimentation sur le long terme, pour la Recherche en Environnement) évoqué dans les actions transverses répond aux recommandations concernant la collecte et l'analyse des données environnementales, l'accent ayant été mis sur les sols et les écosystèmes forestiers.

Afin de renforcer la recherche liée à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, deux actions sont prévues :

- lancement d'un atelier de réflexion prospective de l'ANR sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique
- proposition d'une programmation conjointe à l'échelle européenne sur ce même domaine. De plus, les organismes, et notamment l'INRA, ont renforcé leurs recrutements sur ce thème (15 postes ouverts).

L'INRA et l'Institut du CNRS dédié à l'écologie et à l'environnement (INEE) ont identifié l'ingénierie écologique comme un thème privilégié de collaboration afin de répondre à la recommandation du COMOP, ce qui se traduit par un renforcement des compétences et le développement de plateformes de modélisation. L'ingénierie écologique est un axe prioritaire du programme SYSTERRA de l'ANR. Plusieurs opérations structurantes du contrat d'objectifs de l'INRA répondent à la préoccupation de développer une agriculture à haute valeur environnementale (production intégrée ; agriculture biologique). Le premier axe du plan stratégique du Centre de coopération internationale en recherche (CIRAD) est centré sur le développement de l'agriculture écologiquement intensive pour nourrir la planète.



Actions transversales

FINANCEMENT

La recommandation du COMOP était d'augmenter d'ici à 2012 les moyens au travers, d'une part, des opérateurs de recherche sur l'accès des parties prenantes à l'expertise (10 M€) et sur l'adaptation au changement climatique (15 M€) et, d'autre part, de nouvelles actions de l'ANR (40 M€) sur l'observation environnementale.

- Sur le premier sujet, les opérateurs de recherche ont alloué, par redéploiement de leurs moyens propres, 0,7 M€ supplémentaires en 2008 et 4 M€ en 2009 par rapport à 2007.
- Sur le deuxième sujet, la très forte mobilisation des opérateurs de recherche se traduit par un redéploiement de moyens propres avec 7,3 M€ supplémentaires en 2008 et 10,3 M€ en 2009 par rapport à 2007. L'ANR a, de plus, engagé un nouveau programme avec 1,8 M€ en 2008 et 5 M€ en 2009.
- Sur le troisième sujet, la mobilisation des opérateurs de recherche est également forte en redéploiement, avec 4,3 M€ supplémentaires et 7,7 M€ en 2009 par rapport à 2007. Parallèlement, L'ANR va progressivement amplifier ses actions (0,5 M€ supplémentaire en 2009 par rapport à 2007).

Au total, plus de 40 M€ supplémentaires ont ainsi été alloués sur ces actions transversales en 2008 et 2009.

PRINCIPALES REALISATIONS

L'association des acteurs de la société dans les processus de gouvernance de la recherche va faire l'objet d'une action incitative pour mettre en lumière les meilleures pratiques expérimentées par les différents organismes.



Parmi les instruments d'observation environnementale de référence figurent les Systèmes d'observation et d'expérimentation sur le long terme, pour la recherche en environnement (SOERE). Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a décidé de financer pendant 4 ans (2009-2012) ces SOERE à hauteur d'environ 7,7 M€. La gestion de ce financement a été confiée au CNRS-INSU.

Actions transversales

L'ANR a lancé en 2009 le programme "changements environnementaux planétaires".

Les résultats des recherches sont attendus notamment sur :

- la compréhension des processus et de leurs interactions entre les principales composantes du système (climat, écosystèmes, biodiversité, ressources naturelles, modes de développement, société, santé) et la capacité à les représenter et les modéliser ;
- l'évaluation des changements environnementaux planétaires, à différentes échelles et pour différents compartiments du système (écosystèmes et biodiversité, usages et évolution des ressources naturelles, utilisation de l'espace et des territoires, émissions anthropiques, impacts sur la santé, etc.).



MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMOP

L'élaboration d'une charte de l'expertise commune aux établissements publics de recherche a fait l'objet d'une mission confiée en mai 2009 à Jean-Yves Perrot, PDG de l'IFREMER, par Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cette charte précisera, en particulier, les modalités de gestion des conflits d'intérêts, notamment liés aux coopérations des experts avec le secteur privé ou aux contrats de recherche.

L'intégration des sciences humaines et sociales plus en amont de la recherche guide l'action de l'ANR qui inclut de plus en plus les problématiques humaines et sociales dans bon nombre de ses programmes thématiques, notamment ceux qui traitent de problématiques de développement durable.

La consultation des acteurs de la société a été encouragée. Le Comité d'orientation des recherches de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) s'est réuni deux fois en 2009 et a retenu comme thèmes de travail l'effet des faibles doses, et l'extension de la durée d'exploitation des réacteurs nucléaires. L'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a été sollicité pour émettre un avis sur la proposition de SNRI élaborée en 2009 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La communication sur les résultats scientifiques et leur appropriation par la communauté publique est en filigrane de la « charte pour l'ouverture à la société » signée en octobre 2008 par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFFSET), l'INERIS et l'IRSN.

Enfin, trois représentants d'ONG figurent dans les nominations effectuées en septembre 2008 au Conseil supérieur de la recherche et de la technologie: François Deroo, directeur de l'association "les Petits Débrouillards", Patrick Legrand, président d'honneur de France Nature Environnement, et Catherine Vergely, directrice générale de l'association ISIS.